

<https://www.snetap-fsu.fr/Non-a-un-bachelor-agro-du-pauvre-Ou-quand-la-DGER-nous-ment.html>



Non à un bachelor agro du pauvre ! Ou quand la DGER nous ment ...

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - . Pédagogie Enseignement Sup - Bachelor agro -

Date de mise en ligne : mercredi 8 juillet 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Une méthode à rebours complet d'un dialogue social respectueux des instances et des représentant-es élu-es que nous sommes !

En janvier 2026, lors du groupe de travail CSA EA/[CNESERAAV](#) sur les moyens du programme 143 (Bachelor agro 2026-2027), engagement avait été pris par la [DGER](#) de porter le sujet des modalités de financement du diplôme du Bachelor agro à l'arbitrage.

Il semblerait que ce soit chose faite puisqu'une fiche de gestion des moyens émanant de la DGER et datée du 13 avril 2026 a déjà été présentée lors d'un CSA REA en mai dernier, à savoir celui de la région AuRA. Celle-ci confirme le cadre présenté lors du groupe de travail de janvier sans aucune évolution.

De notre côté, en dépit de l'engagement pris en séance et d'un courrier envoyé dans la foulée suite à la remontée de nos élu-es de la région AuRA, aucune réponse ne nous a été apportée depuis ce groupe de travail et alors que la préparation de la rentrée 2026 est déjà très avancée.

Il a fallu réitérer notre demande lors du [CNEA](#) du 30 juin 2026 en question diverse. Il est clair que si le Directeur général adjoint avait pu évincer notre question, il l'aurait fait. Après une forte insistance, il a daigné répondre qu'il nous enverrait le document émanant de ses services. Nous l'attendons encore à ce jour ...

Un document assez édifiant ...

Alors que cela est supposé être un "projet majeur" de la DGER, les établissements ne disposeraient manifestement que de bouts de ficelle pour sa mise en place et, ceci, sur le dos des personnels :

- Pas de [DGH](#), que des [HSE](#) (donc au-delà du temps de service), voire des heures de vacation... ce qui serait proprement scandaleux ...
- Des moyens rabetés pour les lycées à 50% si moins de la moitié d'étudiant-es sont inscrit-es en Formation initiale scolaire (et plus de dotation par le programme 143 pour les formations n'accueillant aucun étudiant-e sous statut scolaire).
- Concernant la question de la rémunération des heures, le principe retenu serait qu'une heure d'enseignement serait valorisée sous la forme d'1h25 HSE. Si on compare cette rémunération à celle déclenchée par 1h d'enseignement "normale" (dans le sens où cela est comptabilisé dans la fiche de service et rentre dans le cadre des obligations réglementaires de service), en fonction de la situation de la carrière, les potentielles heures effectuées seront moins rétribuées que les autres heures : jusqu'à 20% de moins ! C'est juste inentendable pour des équipes qui vont de fait être démobilisées à un moment où au contraire le déploiement des bachelors agro demande un investissement majeur !
- Plus aucune heure d'ingénierie dédiée comme pour les premiers bachelors qui ouvriront à la rentrée prochaine (nombre de directions d'[EPL](#) prenant sur leurs fonds propres pour verser quelques heures de vacations aux collègues en charge...).
- Confirmation que les IAE sont toujours potentiellement bénévoles ! Pas de rémunération prévue en cas d'enseignement complémentaire d'un volume inférieur à 2h/semaine ...
- Aucune précision quant aux modalités de financement pour les MFR ?
- Concernant le programme 142, quid du financement des Bachelor agro du privé ?
"S'agissant du RA, le CRPM sera prochainement mis à jour pour définir ce coefficient pour le Bachelor agro".

Non à un bachelor agro du pauvre ! Ou quand la DGER nous ment ...

D'où sortirait ce coefficient, qui sauf erreur, n'a jamais évoqué dans aucun groupe de travail ni aucune instance ?

- Quels moyens alloués pour la gestion administrative de ces formations et des étudiant-es ou encore du côté des vies scolaires ?
- Quelle reconnaissance du niveau d'expertise nécessaire et induite par le niveau de ces formations ? Par exemple, qu'en est-il des [ATFR](#) et des [IFR](#) Labo, seront-ils toujours maintenu-es volontairement sans perspectives d'évolutions au-delà de ce corps de catégorie B ou cela va-t-il enfin conduire l'administration à traiter objectivement la nécessité de sortir de l'impasse dans laquelle ils et elles sont maintenues depuis plus de 13 ans et à permettre des accès pour ces agent-es aux corps de catégorie A ?

Gageons que cette fiche de gestion émanant de la DGER et présentée nulle part (si ce n'est en région AuRA), ne soit pas définitivement stabilisée !